

Formation « Bilan partagé de médication chez la personne âgée à l'officine »

Contexte

La iatrogénie médicamenteuse chez les patients âgés est associée à une augmentation de la morbidité, de la mortalité, du recours au système de soins et des coûts de prise en charge ainsi qu'à une altération de leur qualité de vie. Ainsi, l'optimisation de leur prise en charge médicamenteuse constitue un axe majeur d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Le pharmacien d'officine, en tant qu'acteur de santé de premier recours, a un rôle essentiel à jouer dans l'optimisation de la prise en charge médicamenteuse des patients âgés afin d'améliorer l'adhésion médicamenteuse des patients et de prévenir la iatrogénie et ses conséquences.

En France dans le cadre législatif du référentiel de compétences des pharmaciens d'officine apparaît désormais le bilan partagé de médication avec une rémunération forfaitaire dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées. Celui-ci, défini par la HAS « comme une analyse critique structurée des médicaments du patient dans l'objectif d'établir un consensus avec le patient concernant son traitement » s'appuie sur un entretien structuré avec le patient ayant pour objectif de réduire le risque de iatrogénie, d'améliorer l'adhésion du patient et de réduire le gaspillage de médicaments. Il repose sur l'expertise et les compétences du pharmacien, sur le partage d'informations et sur une coordination pluri-professionnelle, tout particulièrement avec le médecin.

Face à l'enjeu que représente cette nouvelle mission pour le pharmacien d'officine, une formation préalable sur la conduite de cette démarche et sur l'optimisation thérapeutique des sujets âgés paraît essentielle.

La région Normandie (conseils départementaux de l'Ordre des pharmaciens, OMEDIT-ARS, URPS, facultés de Rouen et Caen, pharmacie du CHU de Rouen), souhaite promouvoir le déploiement d'une formation continue mais également initiale à la réalisation de ce bilan partagé de médication, en s'appuyant sur des formateurs de terrain c'est-à-dire par des pharmaciens qui pratiquent, issus de la ville, de la faculté mais aussi hospitaliers. Pour accompagner au mieux ce déploiement, la région Normandie propose à ces pharmaciens intervenants d'être eux-mêmes formés selon le programme DPC proposé par la faculté de Lyon.

Ainsi, les objectifs de cette formation sont :

- Connaître et comprendre les spécificités de la prise en charge médicamenteuse des patients âgés ;
- Être capable de mobiliser ses connaissances et ses compétences au cours de la réalisation du bilan partagé de médication, en prenant en compte les besoins et le contexte de la personne âgée venant à l'officine ;
- Appréhender la méthodologie du bilan partagé de médication à l'officine ;
- Anticiper la mise en œuvre du bilan partagé de médication au sein de l'organisation officinale ;
- Être capable de conduire un bilan partagé de médication avec un patient âgé ;
- Être capable de communiquer aux autres professionnels de santé les propositions d'optimisations thérapeutiques identifiées au cours du bilan partagé de médication.

Programme

PRE REQUIS (ACCES VIA PLATEFORME MOODLE)

Evaluation initiale des pratiques / apport des connaissances théoriques et pratiques du participant (QCM, questions et cas cliniques), sur base d'un module de e-learning (durée 3 heures) composé de trois modules :

- les spécificités de la prise en charge médicamenteuses de la personne âgée
- le bilan partagé de médication : de la théorie à la pratique
- la communication incluant des vidéos

JOURNEE PRESENTIELLE

9 h30 – 17 h

Matinée :

9h30 – 12h30 :

- Tour de table
- Présentation du contexte
- Pratiquer le bilan partagé de médication en s'appuyant sur des cas cliniques (mise en situation) avec échange sur les pratiques professionnelles
- Débriefing

12h30 – 14h : Déjeuner libre

Après midi

14h – 17h :

- Suite des mises en situation (Jeu de rôles / entretien patient)
- Implémenter le bilan partagé de médication dans son environnement de travail
- Evaluation des compétences acquises
 - formation
 - 3 bilans partagés de médication réalisés à transmettre, par le biais de la plateforme pédagogique dans les 3 à 6 mois.